Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603016-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
de
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi dix mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. LARMENIER Michel, 1er adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché (article L.2122-17 du CGCT),

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 17
Etaient présents : M. Michel LARMENIER, Mme Roselyne ROUSSEAU, M. Christophe DUMILIEU, Valérie GASNIER.M Hervé GAUTIER, Mme Véronique SENTUC, Mme Anne-Laure DUAULT, M. Yannick LECONTE, M. Éric POUSSIN, M. Alain GUINNEBAULT, Mme Mélanie VOISIN, M. Erwan DANIEL, Mme Céline DAMOURETTE, Mme Michèle PLESSIS, M. Pierre PRIOUX, Mme Caroline LAMARRE.
Etaient absents excusés : M. Gérard MOREL, M. Philippe LEGRAND.
Etaient absents : Mme Marine GLEONEC
Pouvoirs (0) :
Secrétaire de séance : Mme. Roselyne ROUSSEAU

202603-016- BUDGETS PRIMITIFS 2026 – OUVERTURE DES CREDITS

PJ: **Annexe 6** : Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2026
Annexe 7 : Budget primitif 2026- Budget PRINCIPAL
Annexe 8 : Budget primitif 2026- Budget annexe AUBERGE DE LA TOURELLE

❖ BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif constitue l'acte par lequel le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, ainsi qu'à percevoir les recettes de l'année 2026. Il fixe l'ensemble des crédits prévisionnels pour la gestion courante et les investissements de la commune. Le budget primitif 2026 est présenté conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L.2311-1 et suivants pour le budget communal).
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.
Le budget primitif 2026 a été élaboré selon les principes budgétaires légaux : annualité, spécialité et équilibre.

- **Section de fonctionnement :** recettes et dépenses prévues en équilibre.
- **Section d'investissement :** les recettes prévues sont supérieures aux dépenses votées.

❖ BUDGET DE LA TOURELLE

Le budget primitif constitue l'acte par lequel le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, ainsi qu'à percevoir les recettes de l'année 2026. Il fixe l'ensemble des crédits prévisionnels pour la gestion courante et les investissements du budget AUBERGE DE LA TOURELLE. Le budget annexe AUBERGE DE LA TOURELLE 2026 est présenté conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L.2311-1 et suivants pour le budget communal).
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.
Le budget primitif 2026 a été élaboré selon les principes budgétaires légaux : annualité, spécialité et équilibre.

- **Section de fonctionnement :** recettes et dépenses prévues en équilibre.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603016-DE

- **Section d'investissement :** les recettes prévues sont supérieures aux dépenses votées.

A l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :

- D'**ADOPTER** le budget primitif 2026 de la commune pour le budget principal et d'ouvrir les crédits suivants.

FONCTIONNEMENT

Depenses		Recettes	
	BP 2026		**BP 2026**
Chapitres		Chapitres	
Report		Report	641 427,31 €
011- Charges à caractère générale	733 700,00 €	013-Atténuations de charges	87 000,00 €
012- Charges de personnel	1 010 000,00 €	70- Produits des services, du domaine et vente	189 733,00 €
014- Atténuations de charges	2 000,00 €	73- Impôts et taxes	255 838,98 €
023- Virement à la section d'investisseme	173 532,43 €	731- Fiscalité locale	771 550,00 €
042- Virement d'ordre	28 565,98 €	74-Dotations et participations	646 537,52 €
65-Autres charges de gestion courante	409 246,06 €	75-Autres produits de gestion courante	200 000,00 €
66- Charges financières	18 542,34 €	76- Produits financiers	
67- Charges spécifiques	6 000,00 €	77- Produits spécifiques	- €
68- Dotations aux provisions et amortisse	412 116,46 €	78- Reprises sur amortissements, dépréciation	1 616,46 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**2 793 703,27 €**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**	**2 793 703,27 €**
			- €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2026		**BP 2026**
Chapitres		Chapitres	
Report	99 358,19 €	Report	
041- Opérations patrimoniales	229 494,10 €	021- Virement de la section de fonctionnemen	173 532,43 €
204- Subv equipement versée		024-Produits de cession des immobilisations	- €
13- Subvention d'investissement	- €	040-Opération ordre de transfert entre section	28 565,98 €
16-Emprunt et dettes assimilées	101 618,19 €	041-Opérations patrimoniales	229 494,10 €
Opérations d'équipement (20,21 et 23)	566 358,37 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	239 808,54 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**996 828,85 €**	13-Subventions d'investissement	32 955,00 €
		16-Emprunt et dettes assimilées	300 000,00 €
		21-Immobiisations corporelles	
		23-Immobilisations en cours	- €
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**1 004 356,05 €**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603016-DE

- D'**ADOPTER** le budget primitif annexe 2026 de l'AUBERGE DE LA TOURELLE et d'ouvrir les crédits suivants : .

FONCTIONNEMENT				
Depenses			**Recettes**	
	BP 2026		**% evo**	**BP 2026**
Chapitres			Chapitres	
Report	5 374,38 €		Report	- €
011- Charges à caractère générale	7 000,00 €		74-Dotations et participations	80 205,94 €
023- Virement à la section d'investissement	16 474,24 €		75-Autres produits de gestion courante	- €
65- Autres charges de gestion courante	- €			
67- Charges spécifiques	2 500,00 €			
68-Dotations aux provisions	48 857,32 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**80 205,94 €**		**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**	**80 205,94 €**

INVESTISSEMENT				
Dépenses			**Recettes**	
	BP 2026		**% evo**	**BP 2026**
Chapitres			Chapitres	
Report	0		Report	
21- Immobilisations corporelles	16 474,24 €		021- Virement de la section de fonctionn	16 474,24 €
23- Immobilisation en cours	48 857,32 €		10-Dotations, fonds divers et réserves	
			040- Opération d'ordre entre section	48 857,32 €
			16- Emprunt et dettes assimilées	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**65 331,56 €**		**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**65 331,56 €**

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Roselyne ROUSSEAU

M. Michel LARMENIER
Pour le maire empêché (article L.2122-17 du CGCT)

MAIRIE de SEL de BRETAGNE (35 Ille-et-Vilaine)